

## Règlement intérieur de l'association Twelve Grimmauld Place

---

### Contenu

Acquisition et perte du statut de membre.....	2
A- Adhésion.....	2
B- Renouvellement.....	2
C- Expulsion.....	2
Rencontres IRL Officielles.....	3
A- Charte.....	3
B- Financement.....	3
C- Encadrement des participants.....	4
D- Communication autour de la rencontre.....	4
Sites web hébergés par l'association.....	5
A- Conditions d'accès.....	5
B- Charte d'utilisation.....	5
Délégation d'accès.....	6
A- Administrateur système.....	6
B- Responsable Réseaux Sociaux.....	6
C- Responsable des rencontres IRL.....	6
D- Responsable du Magenmagot.....	7
E- Responsable des partenariats.....	7

## Acquisition et perte du statut de membre

---

### A- Adhésion

Conformément à l'article 7 des statuts, il est possible de devenir membre de l'association à partir de 14 ans. Toutefois, les mineurs de moins de 16 ans devront obligatoirement fournir une attestation du responsable légal.

L'adhésion est complète à partir du moment où le bureau a validé le bulletin d'inscription et que la cotisation annuelle a été perçue.

Chaque membre validé reçoit une lettre d'admission et sa carte de membre par voie postale ou remise en main propre, sauf refus de sa part, et se voit donner un accès à la section privée de l'association sur le forum de Poudlard12 si il y possède un compte.

### B- Renouvellement

Dans le cas d'un renouvellement, l'adhérent(e) doit envoyer sa cotisation dans les trois mois suivant l'assemblée générale pour conserver son statut. Si ce délai est dépassé et que son dossier est effacé, il faudra recommencer la procédure d'adhésion.

En cas de changement de coordonnées, notamment email et adresse postale, il appartient à l'adhérent(e) de le signaler au plus vite au bureau.

La lettre d'admission et la carte de membre pour le nouveau mandat sont envoyées une fois la cotisation perçue.

### C- Expulsion

Conformément à l'article 8 des statuts, un membre peut être exclu de l'association pour les motifs suivant :

- Infraction aux règles établies par les statuts ou le règlement de l'association
- Nuisances répétées au sein de l'association, le bureau étant juge du degré de nuisance engendré et motivant l'expulsion.
- Bannissement à vie d'un des sites gérés par l'association.
- Inscription au registre des personnes à risque de Poudlard12, tenu par la direction du site.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait en être exigé le remboursement en cours d'année suite à une démission, une exclusion ou le décès du membre.

## Rencontres IRL Officielles

---

Toute équipe souhaitant organiser une rencontre IRL officiellement rattachée à Twelve Grimmauld Place doit pouvoir justifier d'au moins une personne membre de l'association.

### A- Charte

Les organisateurs s'engagent à ne pas conserver après la rencontre les coordonnées des participants et à ne pas diffuser ni utiliser leurs informations personnelles sans leur consentement explicite.

Si une participation financière est demandée, le montant doit être annoncé avant le lancement des inscriptions et ne peut plus être augmenté par la suite. De même, les rencontres pour lesquelles les places sont limitées en nombre ou selon certains critères (âge, ...) doivent le préciser avant de lancer les inscriptions et détailler les modalités de sélection des participants.

Dans le cas où l'hébergement ne serait pas géré par l'association et ne ferait donc pas partie de l'organisation officielle (hébergement chez d'autres membres de Poudlard12 notamment) il est important de le préciser avant le lancement des inscriptions.

Les organisateurs s'engagent à mettre en ligne le plus rapidement possible le compte-rendu de la rencontre.

### B- Financement

Chaque rencontre officielle peut bénéficier d'une aide financière sous réserve que le budget soit validé par le bureau. Pour indication, l'aide maximum attribuée pour une journée complète est de 50€.

Pour formuler une demande de financement les organisateurs doivent contacter le responsable des rencontres IRL, qui les aidera à mettre au point et optimiser le budget de leur rencontre avant de le présenter au bureau.

L'association peut également avancer les frais d'organisation, qui devront être remboursés dans un délai d'un mois maximum après la rencontre. Comme pour la demande de financement, les organisateurs doivent d'abord contacter le responsable des rencontres IRL qui transmettra la demande au bureau.

Après la rencontre, l'organisateur s'engage à fournir tous les justificatifs nécessaires concernant l'argent donné ou avancé par Twelve Grimmauld Place (factures, devis, etc.).

En cas d'annulation de la rencontre, toute somme octroyée aux organisateurs devra être intégralement remboursée dans un délai d'un mois suivant la date d'annulation.

Une rencontre officielle ne peut être annulée à moins de 3 mois de l'échéance. Si une telle chose devait se produire et qu'aucun membre de Twelve Grimmauld Place ne pouvait reprendre la gestion du projet, l'organisateur devra rembourser les frais de participation perçus et ne pourra plus prétendre à l'organisation d'une rencontre tant que le bureau n'en n'aura pas décidé autrement.

C- Encadrement des participants

Les participants, et notamment les mineurs, doivent être encadrés tout au long de la rencontre par les organisateurs. De ce fait, il est impératif d'être présent lors de l'arrivée des participants et d'assurer que les horaires de départ soient respectés.

Les épreuves organisées ne doivent être ni dégradantes, ni dangereuses pour l'intégrité physique et psychologique des participants. Chaque participant peut à tout moment refuser de faire une épreuve qu'il considérerait comme telle.

Si des personnes mineures sont présentes, il est interdit aux organisateurs de proposer de l'alcool pendant la rencontre (même aux majeurs). Cette règle ne concerne que les périodes officiellement gérées par l'association (et ne concerne donc pas, par exemple, l'hébergement chez d'autres membres).

D- Communication autour de la rencontre

Si les organisateurs en ressentent le besoin, le responsable des rencontres IRL peut demander à la direction de Poudlard12 de mettre à leur disposition une sous section sur le forum pour leur permettre de s'organiser plus facilement. Les organisateurs doivent alors être conscients que la direction de Poudlard12 et le responsable des rencontres IRL pourront voir leurs publications.

Chaque rencontre officielle peut également bénéficier d'une adresse email dédiée, du type [jhpnantes@poudlard12.com](mailto:jhpnantes@poudlard12.com) ou [jip2017@twelvegrimmauldplace.fr](mailto:jip2017@twelvegrimmauldplace.fr). La demande est à effectuer au responsable des rencontres IRL qui la transmettra à l'association.

## Sites web hébergés par l'association

---

Twelve Grimmauld Place propose aux sites qui le souhaitent de les héberger sur son serveur. Les sites hébergés deviennent alors automatiquement partenaires de l'association.

### A- Conditions d'accès

Les sites hébergés doivent respecter la ligne éditoriale de Twelve Grimmauld Place, et notamment avoir un rapport direct avec Harry Potter.

Les demandes d'hébergement et les options de partenariat doivent être approuvées par le bureau. Plusieurs options peuvent être envisagées :

- **Nom de domaine**

Le site hébergé peut choisir de gérer lui-même son nom de domaine ou de le déléguer à Twelve Grimmauld Place.

Dans le cas d'une délégation, Twelve Grimmauld Place peut mettre à disposition des adresses mails pointant vers ce même nom de de domaine, sans surcoût. Par exemple [contact@poudlard12.com](mailto:contact@poudlard12.com) pour le site poudlard12.com.

Le coût de la location du nom de domaine reste aux frais du site hébergé.

- **Accès au code source**

Le site hébergé peut demander un accès à son code source et à sa/ses base(s) de données afin de continuer à se développer. Ils ne pourront en revanche pas accéder à la configuration du serveur ou aux fichiers/données des autres sites de l'association.

Une rupture du partenariat à la seule demande de Twelve Grimmauld Place ne peut être décidée que lors d'une assemblée générale.

### B- Charte d'utilisation

Chaque site hébergé sur nos serveurs doit fournir un contact technique et tenir au courant l'association de tout changement à ce niveau afin de toujours avoir un interlocuteur dédié à ces questions.

Les administrateurs de sites hébergés par l'association s'engagent à n'effectuer aucune action qui pourrait menacer d'une quelconque manière le serveur ou les autres sites hébergés. En particulier, ils devront être vigilants quand à l'intégrité de leur code et veiller à ne pas introduire de faille.

De plus, les sites hébergés sur nos serveurs ne doivent pas entreprendre d'actions qui pourraient entacher la réputation de Twelve Grimmauld Place.

## Délégation d'accès

---

### A- Administrateur système

Le bureau délègue aux administrateurs système la gestion de l'hébergement (choix de l'hébergeur, choix techniques pour le serveur, etc.) ainsi que la gestion des équipements (accès, configuration, sécurité, etc.).

Ils ont la charge de conseiller le bureau sur ses choix d'infrastructure informatique, de développer le site web de l'association, et de superviser les sites web hébergés sur ses serveurs.

Ils sont nommés jusqu'à leur démission mais peuvent être démis de leurs fonctions par leur bureau en cas de manquement à leurs engagements.

Ils s'engagent à fournir les accès et outils nécessaires à l'administration de chaque site aux personnes en charge, et à les avertir de tous les changements de configuration les impactant.

Ils ont un accès administrateur à tous les sites web hébergés par l'association, mais s'engagent à respecter la « souveraineté » des équipes de chaque site. En particulier, ils ne peuvent agir sans leur accord à moins que la sécurité ou l'intégrité du site soit menacée ou que la décision ait été prise lors d'une assemblée générale.

### B- Responsable Réseaux Sociaux

Les Responsables Réseaux Sociaux représentent Twelve Grimmauld Place sur les réseaux sociaux. Ils sont nommés à chaque assemblée générale.

Ils ne doivent rien faire qui porterait atteinte à la réputation de l'association et ne peuvent promettre des gains de quelque nature sans l'accord du bureau.

### C- Responsable des rencontres IRL

Les responsables des rencontres IRL sont chargés de superviser la section « Rencontres » de Poudlard12, et d'assister les organisateurs de rencontres officielles dans leur préparation s'ils le souhaitent.

Si les organisateurs souhaitent faire une demande de financement, les responsables des rencontres IRL doivent les aider à optimiser leur budget puis se charger de le présenter au bureau de l'association.

Ils doivent également veiller à ce que les organisateurs de rencontres officielles respectent la charte des rencontres, et que les comptes rendus soient publiés dans un délai convenable.

D- Responsable du Magenmagot

Les responsables du Magenmagot s'occupent, à chaque nouvelle coupe des maisons de Poudlard12, de nommer les membres du Magenmagot :

- Ils postent l'annonce de « recrutement », reçoivent les candidatures et effectuent un tirage au sort pour désigner les membres honoraires et les remplaçants pour le trimestre à venir.
- Ils contactent les membres honoraires si une plainte recevable est déposée.
- En fin de coupe, ils publient un compte rendu des plaintes traitées le cas échéant.

Ils sont nommés lors des assemblées générales ordinaires et doivent respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Être membre de l'association depuis au moins 2 mandats
- Ne pas figurer dans le registre des sanctions de Poudlard12
- Bien connaître le fonctionnement de Poudlard12
- Ne pas faire partie de la direction de Poudlard12

E- Responsable des partenariats

Les responsables des partenariats sont nommés à chaque assemblée générale ordinaire et doivent :

- Garder à jour la liste des partenaires de l'association et de leurs coordonnées de contact
- Chercher de nouveaux partenaires et mécénats